

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux de surfaces, réseau d'électricité et télé-réseau) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Introduction

Les infrastructures et superstructures des routes communales sont, depuis de nombreuses années, dans un très mauvais état. Afin de disposer d'un réseau de routes adéquat et correspondant à certains critères, il est nécessaire d'en réfectionner certaines parmi lesquelles le chemin de Blanchet.

Développement

Toutes les routes communales de notre localité ont été analysées et ont fait l'objet d'un rapport technique en 2017 (état global des routes, coûts pour la reconstruction, degrés d'urgence pour la réfection). Le chemin de Blanchet est considéré comme étant dans un état suffisant à mauvais au niveau du revêtement et de la fondation de la chaussée.

Des contrôles par caméras indispensables ont également été effectués au début de cette année et ont démontré que les canalisations sont dans un mauvais état. Ces inspections confirment les informations indiquées sur le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) datant de 2006.

De plus, les canalisations d'eau potable sont dans un très mauvais état. Le TLN a signalé au Service de la gestion du territoire que des fuites d'eau récurrentes avaient lieu sur ce chemin. De plus, certaines canalisations traversent des parcelles privées et il est opportun de les déplacer sous la route communale.

Pour toutes ces raisons, il a été convenu entre les différents services (TLN, le Service de l'équipement et le Service de la gestion du territoire) de réfectionner le chemin de Blanchet en priorité. Ce projet a été inscrit au plan financier pour l'année 2021 comme suit :

Routes	CHF 230'000.- TTC
Assainissement, eaux usées	CHF 135'000.- TTC
Electricité, éclairage public	CHF 60'000.- TTC
Télé-réseau	CHF 60'000.- TTC
Total	CHF 485'000.- TTC

Les principaux travaux de nature conséquente (sur une longueur d'environ 150 mètres), comprennent la réfection complète de la chaussée (fondation et revêtement), le remplacement des conduites d'eaux usées et d'eaux claires (passage d'un système unitaire à un système séparatif), le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en place de tubes en réserve, ainsi que des infrastructures électriques et de télé-réseau pour le service de l'équipement.

Afin d'obtenir dans un premier temps un projet et un estimatif des coûts (+/- 10%) pour les travaux, un mandat a été donné au bureau RWB. Les montants sont répartis de la façon suivante (travaux + honoraires d'ingénieur) :

Réfection complète de la chaussée	CHF 204'000.- TTC
Mise en séparatif des eaux	CHF 144'000.- TTC
Infrastructures électriques, y compris fouilles	CHF 60'000.- TTC
Infrastructures téléseu, y compris fouilles	CHF 60'000.- TTC
Total	CHF 468'000.- TTC

Le Syndicat de communes Service des eaux TLN prendra à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi qu'à des travaux de fouilles associés qui sont estimés à CHF 140'000.-.

Préavis des commissions de la gestion du territoire, des finances et de l'équipement

La commission de la gestion du territoire et la commission des finances ont préavisés favorablement le projet de réfection du chemin de Blanchet. La commission de l'équipement prévue le 26 mai 2021 n'a pas eu lieu. Toutefois, le conseiller municipal chargé de l'équipement a validé le projet.

Conclusion

Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition. Il recommande au Conseil général d'approuver la réfection du chemin de Blanchet en accordant le crédit d'engagement requis d'un montant de CHF 468'000.- TTC.

CONSEIL MUNICIPAL

Annexe : plan du projet